

## TELESERVICE AFFECTATION : SAISIE DES VŒUX EN LYCEE

**Du 09 au 25 mai 2022**

### 1. Connexion au portail Scolarité Services avec mon compte Educonnect

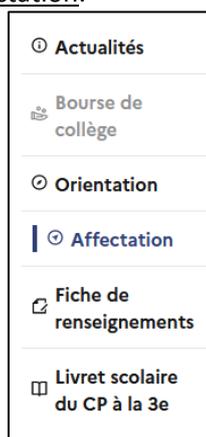
Les représentants légaux accèdent en ligne via Educonnect. Pour accéder aux téléservices, une seule adresse : <https://teleservices.education.gouv.fr> . Une fois sur le site, connectez-vous avec votre compte Educonnect.

### 2. Saisie des choix définitifs d'affectation : du 09 au 25 mai – Attention la date est nationale !

Vous avez en amont procédé à la saisie des vœux définitifs dans le téléservice Orientation.

-Se connecter au site en tant que représentant légal.

-Dans « mes services », cliquer sur Affectation.



- Puis cliquer sur poursuivre vers le service Affectation :



- Prendre connaissance de la charte, cocher et cliquer sur « suivant » :

**Je m'engage à :**

- Lire l'ensemble des informations concernant les procédures d'orientation et d'affectation mises en œuvre par les académies pour lesquelles je formule une ou des demandes d'affectation. Celles-ci sont à accessibles depuis la rubrique « académie »

Je reconnais avoir pris connaissance de cette charte et des [mentions légales](#) du site, plus particulièrement des informations prévues à l'article 32 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Vous devez lire et valider la charte avant de pouvoir continuer.

**Suivant**

- Vérifier les informations , puis cliquer sur « suivant », puis « retour à l'accueil ».

**Vous allez pouvoir saisir les vœux d'affectation**

Avant cela, il est important de bien connaître le nom de la formation et de l'établissement, plusieurs établissements peuvent recenser la même formation. Attention aux bacs professionnels : ils peuvent être regroupés dans « une famille de métiers ».

Par exemple : pour le bac pro Métiers de l'Électricité et de ses environnements Connectés (MELEC), il faut postuler en seconde pro « Métiers du numérique et de la transition énergétique ».

Vous trouverez des informations sur les familles de métiers sur le site de l'onisep : <https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/Au-lycee-professionnel-et-au-CFA/Le-bac-professionnel/Les-familles-de-metiers>

- Pour saisir vos vœux, rechercher par formation ou/et par ville :



-Faire défiler les formations et bien sélectionner la bonne dans le lycée souhaité.

-Ajouter la formation souhaitée en cliquant dessus puis en face sur « ajouter à mes demandes » :



*Sur le téléphone, vous ne verrez pas le panneau de droite, il faut le tourner en mode paysage.*

-Ajouter toutes les formations souhaitées en cliquant sur :



**Attention :**

Pour la seconde générale et technologique, le lycée de secteur est obligatoirement renseigné, en dernier vœu

Il convient de faire un vœu sous statut scolaire ( vœu de secours) pour les vœux d'apprentissage.

-Chaque demande est ajoutée automatiquement dans votre « panier » :



-A la fin de la saisie , cliquer sur votre panier pour afficher les vœux saisis. Chaque demande formulée peut être supprimée, l'ordre peut être changé.



-Les demandes doivent être validées.

Vous devez voir ceci qui atteste que vous avez bien validé l'étape précédente.



-Vous pouvez alors télécharger le récapitulatif.

Les modifications restent possibles jusqu'au 31 mai 2022.

**Cas particuliers :**

- Signaler au chef d'établissement votre déménagement dans une autre académie car des pièces justificatives sont à remettre avant le 20 mai.
- Pour les demandes dans les établissements privés, il est nécessaire en plus de la saisie de les contacter directement.

**Dates à retenir :**

- Dates des conseils de classe du 3<sup>e</sup> trimestre : **du 02 au 09 juin 2022**
- Après le conseil de classe : Consultation et réponses aux propositions du conseil de classe : **du 10 (à partir de 14 heures) au 13 juin**
- Commission d'appel 3<sup>ème</sup> : 21 juin 2022 (en cas de désaccord avec le conseil de classe)
- Remise des résultats de l'affectation aux élèves : **01 juillet**, l'après-midi à l'issue de l'épreuve de mathématiques. Les responsables légaux pourront à partir de 14h30 consulter les résultats sur le téléservice Affectation.
- Inscription dans les lycées : **du 01 au 06 juillet**

Mme HAMROUNI  
Principale



